# Les brèves du Sundep Paris





#### **Notation administrative**

#### **Maîtres sous contrat**

Sont concernés tous les maîtres de l'enseignement privé sous contrat d'association sauf les maîtres effectuant un service inférieur au demi service, les maîtres accomplissant un

remplacement de courte ou de longue durée, les professeurs titulaires de l'enseignement public.

- La note sur 40 ne peut être diminuée ou augmentée d'un point sans faire l'objet d'un rapport circonstancié de la part du chef d'établissement. Ce rapport doit être communiqué à l'enseignant ;
- *l'appréciation littérale* ne doit pas faire état des opinions politiques, religieuses ou philosophiques des intéressés. l'enseignant peut formuler quelques remarques sur ce document et dispose de 48 h de réflexion, avant signature ;
- la proposition définitive est harmonisée par le Recteur. L'enseignant dispose de 2 mois pour contester la note rectorale ;
- si l'enseignant veut contester, il doit signer (ce qui ne veut pas dire approuver) puis déposer une requête par voie hiérarchique.

#### Vous trouverez:

- en page 2 les tableaux applicables pour la notation administrative des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés ;
- en page 3 un modèle de lettre de contestation.

#### Vers l'avancement au Mérite

### Personnels de droit privé

Depuis plus d'un an des négociations bipartites ont lieu dans le but de modifier la Convention collective des personnels de droit privé.

#### Classifications

Chaque fonction exercée dans un établissement va trouver sa place dans la nouvelle classification.

Les critères qui permettent de classer ces différentes fonctions ont été validés en octobre 2008.

Ils sont au nombre de cinq : technicité et/ou expertise, responsabilité, autonomie, communication, et enfin management. Chaque critère est défini en 4 strates, chaque strate étant elle-même divisée en trois degrés.

En lien avec ces critères, un référentiel de fonctions est décliné en grands champs qui sont :

- les fonctions d'enseignement et les fonctions dites connexes,
- les fonctions de la vie scolaire,
- les fonctions qui concernent tout ce qui relève de l'administratif et de la comptabilité,
- les fonctions de service,
- les fonctions techniques, de logistique et de maintenance.
   Chacune de ces fonctions est classée selon son niveau d'exigence dans une des quatre strates.

#### Grilles de salaires

Il s'agit d'attribuer une valeur et donc un poids relatif à chacun de ces éléments. Il va de soi qu'avec la nouvelle classification, les anciennes grilles deviendront complètement obsolètes mais à l'heure actuelle rien n'est encore défini.

#### Entretien Annuel d'Activité et de Développement (EAAD)

L'EAAD se mettra en place à la rentrée 2009 et portera sur la formation professionnelle, la fiche de poste et l'évaluation du travail effectué. Cet entretien se fera entre le salarié et un responsable hiérarchique.

• Pour arriver à ses fins et pour mieux faire avaler la pilule, le collège Employeur assure que ce projet de modification de la Convention Collective s'accompagnerait d'une augmentation sensible des salaires (entre 6% et 12%) dès janvier 2010 et pour des établissements en difficultés financières qui ne pourraient faire face à cette subite et forte inflation, un étalement sur trois ans leur serait accordé.

Vous trouverez en pages 4 et 5 le tableau présentant les 4 strates et les 5 critères classants.

**SUNDEP-Solidaires** Académie de Paris 33 rue de la Capsulerie - 93170 BAGNOLET Tel : 01 43 60 59 47 (permanence téléphonique le mercredi après-midi

Email: ac-paris@sundep.org

Site web national: <a href="http://www.sundep.org">http://www.sundep.org</a> Site académique: <a href="http://sundep.idf.free.fr">http://sundep.idf.free.fr</a>

## NOTATION ADMINISTRATIVE DES MAITRES CONTRACTUELS OU AGREES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES

MAÎTRES ASSIMILES POUR LEUR REMUNERATION A UNE ECHELLE DE TITULAIRE DE CLASSE NORMALE certifiés, PEPS, PLP, bi-admissibles, AE, CE d'EPS -

STAGIAIRES ASSIMILES POUR LEUR REMUNERATION
AUX ECHELLES DE :
certifiés, PEPS, PLP

ECHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXIMALE	MOYENNE
1er - 2ème - 3ème	30	35	33.33
4ème	31	36	34.2
5ème	33.5	37.5	36.6
6ème	34.5	38.5	37
7ème	36	39	38
8ème	36.5	39.5	38.7
9ème	37	40	39.1
10ème	38	40	39.3
11éme	38.5	40	39.6

ECHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXI- MALE	MOYENNE
1er	30	35	
2 <sup>ème</sup> - 3éme	30	35	33.3
4ème	31	36	34.2
5ème	33.5	37.5	35.6
6ème	34.5	38.5	37
7ème	36	39	38
8ème	36.5	39.5	38.7
9ème	37	40	39.1
10ème	38	40	39.3
11éme	38.5	40	39.6

#### MAÎTRES ASSIMILES POUR LEUR REMUNERATION A L'ECHELLE DES PROFESSEURS AGREGES DE CLASSE NORMALE

#### STAGIAIRES ASSIMILES POUR LEUR REMUNERATION A L'ECHELLE DES PROFESSEURS AGREGES

ECHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXIMALE	MOYENNE
1er - 2ème	32	35	34
3éme	32.2	36	34.1
4ème	32.5	37	34.7
5ème	33.5	38	35.8
6ème	34.5	39	37.1
7ème	36	40	38.1
8ème	37	40	39.4
9ème	37.5	40	39.4
10ème	38	40	39.6
11éme	38.5	40	39.8

ECHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXI- MALE	MOYENNE
1er - 2ème	32	35	34
3éme	32.2	36	34.1
4ème	32.5	37	34.7
5ème	33.5	38	35.8
6ème	34.5	39	37.1
7ème	36	40	38.1
8ème	37	40	38.9
9ème	37.5	40	39.4
10ème	38	40	39.6
11éme	38.5	40	39.8

- MAÎTRES ASSIMILES POUR LEUR REMUNERATION A LA HORS-CLASSE D'UNE ECHELLE DE TITULAIRE certifiés, PEPS, PLP, CE d'EPS A L'EXCEPTION DES PROFESSEURS AGREGES - MAÎTRES ASSIMILES POUR LEUR REMUNERATION A LA CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'ECHELLE DES CE d'EPS

## MAÎTRES ASSIMILES POUR LEUR REMUNERATION AUX ECHELLES DES MAÎTRES AUXILIAIRES

ECHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXIMALE	MOYENNE
1er	36.5	39.5	38.7
2ème	36.7	39.7	39
3éme	37.5	40	39.2
4ème	38.2	40	39.5
5ème	38.5	40	39.7
6ème	39	40	39.8
7ème	39.5	40	39.9

ECHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXIMALE	MOYENNE
1er	24	35	29.5
2ème	25.5	36	30.5
3éme	27	37	32
4ème	28.5	37.5	33
5ème	30.5	38.5	34.5
6ème	32.5	39	36
7ème	34.5	39.5	37
8ème	36.5	40	38.8

MAÎTRES ASSIMILES POUR LEUR REMUNERATION AUX ECHELLES DES PROFESSEURS AGREGES HORS-CLASSE ET DES PROFESSEURS DE CHAIRES SUPERIEURES

**NB** : les PEGC et les CE hors EPS resteront notés sur les grilles académiques.

ECHELON	NOTE MINIMALE	NOTE MAXIMALE	MOYENNE
1er	36.5	40	38.6
2ème	37.5	40	39
3éme	37.5	40	39.6
4ème	38	40	39.6
5ème	38.5	40	39.8
6ème	39	40	39.9

MODELE DE LETTRE DE CONTESTATION
Nom Prénom Grade Discipline Établissement
Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris S/C de (Le nom du chef d'établissement) Chef d'établissement
Objet : Requête en révision de ma note administrative
Monsieur le Recteur,
J'ai l'honneur, par la présente, de déposer auprès de vous, une requête en révision de ma note administrative.  Je conteste les appréciations suivantes :  Ponctualité et assiduité  (arguments)
Activité et efficacité (arguments)
Autorité et rayonnement (arguments)
Je conteste l'appréciation générale (arguments)
Je vous prie de bien vouloir transmettre ma requête à la Commission Consultative Mixte Académique. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

## Adhérez au Sundep-Solidaires

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion, téléchargez le bulletin à l'adresse : <a href="http://sundep.idf.free.fr/IMG/pdf/Bulletin\_d\_adhesion\_Simple\_Paris\_2009-2.pdf">http://sundep.idf.free.fr/IMG/pdf/Bulletin\_d\_adhesion\_Simple\_Paris\_2009-2.pdf</a> ou demandez un bulletin à votre délégué syndical, représentant de section syndicale ou correspondant local. Vous pourrez réduire votre impôt sur le revenu des deux tiers de votre cotisation.

### **CRITÈRES CLASSANTS**

Strates de classification		Decerintion					
Strate	Degré	Description générale	Technicit	é et/ou expertise	Responsabilité		
	3	Fonction stratégique et de mise en œuvre stratégique, impliquant, dans le cadre des délégations reçues, la capacité à se saisir d'enjeux et à cons-	La fonction implique une expertise reconnue	Possède les capacités lui permet- tant de suppléer l'absence ou l'indisponibilité de la direction de l'établissement, sur un champ de compétences défini, ou sur l'en- semble des problématiques de l'établissement.	Est responsable vis-à- vis de la direction, et/ou de ses interlocuteurs externes (selon déléga-	Peut suppléer la direction de l'établissement dans un champ plus large que son seul champ de compétences habituel.	
Strate IV	2	truire - sur la base de ces enjeux, des contraintes et des moyens disponibles- les lignes générales d'ac-	dans un ou plusieurs domaines d'activité et/ ou une capacité à ap- préhender les problé- matiques spécifiques à	Possède les capacités lui permet- et/ tant d'être associé à la prise de décision sur l'ensemble des sujets é- liés à la vie de l'établissement.	tion reçue) de la mise en œuvre des axes et des objectifs stratégi- ques qui lui sont confiés. Est responsa-	Assume la responsabilité de l'action et des résultats rele- vant de son champ de compé- tences.	
			plusièurs champs d'activités.	Possède l'expertise ou l'expé- rience dans son domaine de com- pétences lui permettant de partici- per à la prise de décision sur les sujets touchant à ce domaine de compétences.	ble des conséquences de ses décisions et actions, ainsi que de celles de ses collabo- rateurs.	Sait articuler les règles de l'art de son champ de compétences et l'intérêt de son établissement. Est garant de son action et, le cas échéant, de celle de son service devant la direction de l'établissement.	
		Réalisation d'activités complexes impliquant de combiner ou de transpo- ser des savoirs, des sa- voir-faire, des savoir-agir		Dispose d'une expertise et d'une expérience lui permettant de se positionner en conseil, sur son domaine d'activité, auprès de ses interlocuteurs internes (dont la direction de l'établissement) ou externes.	Est responsable devant sa hiérarchie de l'at-	Est, compte tenu de son expertise, le garant du respect des règles de l'art de son travail au sein de l'établissement. Est à ce propos l'interlocuteur des partenaires externes de l'établissement.	
Strate III	pour répondre avec pe nence à une situation. définir ce qu'il faut fain fonction d'un objectif général ou d'une situa et sait le mettre en oeu vre.	général ou d'une situation et sait le mettre en oeu-	La fonction implique une technicité, voire une expertise reconnue dans un domaine d'acti- vité particulier.	Dispose d'une expertise lui permet- tant de trouver une réponse appro- priée à l'ensemble des situations professionnelles relevant de son domaine d'activité.	dont il est le garant. Est responsable des résul- tats et conséquences de ses actions ou déci- sions. Doit connaître les limites de ses compé- tences.	Est, compte tenu de son expertise, le garant du respect des règles de l'art de son travail au sein de l'établissement, sans assurer la liaison avec l'ensemble des acteurs externes.	
		(Niveau III/ Niveau II) et/ ou une expérience profes- sionnelle.		Dispose d'une expertise lui permet- tant d'apporter une réponse perti- nente aux situations professionnel- les habituelles ou courantes rele- vant de son domaine d'activité.		Est responsable des conséquences de son travail devant son responsable hiérarchique.	
		Exécution d'activités complètes et déterminées nécessitant de mettre en œuvre des savoir-faire ou	complètes et déterminées nécessitant de mettre en œuvre des savoir-faire ou	complètes et déterminées nécessitant de mettre en œuvre des savoir-faire ou des savoir-agir préalable.	Dispose d'une technicité et d'une expérience lui permettant d'être un référent technique dans son do- maine d'activité.	Est responsable devant son encadrant du résul-	Est capable de prendre en charge sur son initiative des travaux qui relèvent de sa compétence, de les réaliser dans un délai fixé, et de rendre compte de son action.
Strate II	2	ment acquis. Sait comment faire ce qu'on lui demande de faire.  La fonction exige une qualification minimale	La fonction implique de mettre en œuvre des savoir-faire et/ou savoir- agir variés dans le cadre d'objectifs déter- minés	demaine d'activité	tat de ses actions, dans la limite de ses capaci- tés techniques. Doit être capable de faire appel à sa hiérarchie dès qu'un problème dépasse sa compé-	Peut se voir confier des tâches moins courantes qu'il réalisera dans un délai fixé.	
		(Titres de niveau V ou IV) et/ ou une expérience validée dans une fonction similaire.		Dispose d'une technicité de base dans son domaine d'activité donné, lui permettant de réaliser les tra- vaux courants qui lui sont deman- dés.	tence.	Effectue son travail courant dans un délai fixé.	
	3		le travail est constitué de tâches simples pouvant être apprises	Réalise des travaux nécessitant de mobiliser des savoir faire variés appris précédemment par la forma- tion ou l'expérience.	Responsabilité limitée	Est capable de savoir ce qu'il doit faire en fonction de la situation, sans intervention de son responsable. Le réalise selon le niveau de qualité requis, dans un délai convenable.	
Strate I	mande, comme on demande.  2 La fonction n'exige niveau préalable. P	mande, comme on le lui demande. La fonction n'exige pas de niveau préalable. Pas de titre ou Titres de niveau V	sur le terrain ou par une formation courte. Les tâches sont définies par	Réalise des travaux d'exécution simples et répétitifs en utilisant des outils techniques nécessitant un petit apprentissage (pouvant être réalisé sur place)	au contenu des tâches confiées (Faire).	Réalise le travail confié avec un niveau de qualité fixé, dans un délai fixé.	
	1	ou de niveau IV.		Réalise des travaux d'exécution simples et répétitifs.		Réalise ce que lui a demandé son encadrant direct.	

### **CRITÈRES CLASSANTS**

Autonomie		Communication		Management		
La fonction implique une grande autono- mie dans la définition	Est en capacité d'engager l'éta- blissement dans des domaines excédant ses champs de com- pétences propres.	La fonction implique de comprendre les	Doit savoir gérer des relations complexes et peut négocier pour l'établissement dans l'ensemble des champs d'acti- vités de l'établissement.	Est appelé à diriger	Assure l'encadrement et assume la responsabilité de plusieurs équipes ou d'un secteur de l'établisse- ment.	
ou l'évolution des moyens, dans l'orga- nisation du ou des services ou équipes placés sous sa res- ponsabilité et bien	Peut engager l'établissement vis-à-vis de tiers, dans son champ de compétences.	enjeux souvent contradictoires de différentes catégories d'acteurs et d'adap- ter sa communication à chacune d'elles,	Est en capacité de prendre en charge les relations avec l'ensemble des partenaires de l'établissement, même hors de son domaine de compétences.	des collaborateurs directs. Est le garant du bon management au sein de ce périmè- tre de responsabili-	Manage son équipe. As- sume la responsabilité du travail dans son domaine d'activité.	
entendu dans l'organi- sation de son temps et de son travail.	Planifie les actions et encadre les personnels relevant de son champ de compétences.	tout en maintenant la cohérence globale des messages.	Est capable de gérer la com- munication avec l'ensemble de ses interlocuteurs dans son domaine de compétences.	té.	Encadre son équipe. Est amené à animer des réunions, ou à piloter un groupe de travail.	
La fonction implique une grande autono-	Sait organiser son travail dans le cadre général de l'activité de l'établissement et adapter ses priorités à celles de l'établissement. Sait anticiper les besoins de l'établissement sans que l'on ait besoin de les lui donner explicitement.	La fonction implique	Est capable non seulement de gérer des relations com- plexes avec ses interlocuteurs internes ou externes, mais peut également conduire des négociations, avec prise d'initiatives, avec ces interlo- cuteurs, dans son champ d'activité.	Est appelé à diri- ger des collabora- teurs directs. Est le garant du bon management au sein de ce périmè- tre de responsabili- té.	Est capable d'encadrer une équipe technique de même niveau que lui. Peut encadrer des salariés relevant d'une expertise différente de la sienne. Peut être responsable d'un groupe de travail sur un projet complexe.	
mie dans la définition ou l'évolution des moyens, dans l'orga- nisation du ou des services ou équipes placés sous sa res- ponsabilité et bien entendu dans l'organi- sation de son temps et de son trayail.	Sait prendre en compte les contraintes des autres acteurs de son établissement dans l'organisation de ses priorités. Sait établir des collaborations et des coopérations avec ces acteurs.	de comprendre les enjeux souvent contradictoires de différentes catégories d'acteurs et d'adapter sa communication à chacune d'elles, tout en maintenant la cohérence globale des messages.	Est capable de prendre en charge l'ensemble de ses interlocuteurs internes ou externes, et de leur apporter une réponse pertinente, dans son champ d'activité. Peut conduire des négociations simples concernant son champ d'activité.		Encadre des salariés de strate I et/ou II. Peut être animateur d'un groupe de travail sur un projet simple.	
et de Soft fravall.	Sait organiser son travail pour atteindre ses objectifs dans le respect des délais donnés.		Est capable d'échanger, sur le mode requis (oral, écrit) avec l'ensemble de ses interlocuteurs internes ou externes dans le cadre de ses fonctions, dans un domaine précis.		Peut être sollicité pour prendre en charge la for- mation d'un nouveau sala- rié, ou pour superviser, sans lien hiérarchique, le travail d'une ou plusieurs personnes.	
La fonction implique une autonomie limitée dans la prise de déci-	Est capable, avec fiabilité, d'organiser son travail courant, et d'y intégrer des travaux non courants qui lui sont demandés.		Est capable d'accueillir et de prendre en charge tous les interlocuteurs internes ou externes, et de leur apporter une réponse pertinente, pour ce qui concerne son champ d'activité.	Peut être conduit à accompagner, voire superviser, des tâches réalisées par un ou des salariés de strate l ou II, sans lien hiérarchique.	Peut être responsable d'un projet simple et superviser le travail réalisé par une ou plusieurs personnes.	
sion sur son cadre d'action (objectifs déterminés, sélection de moyens dans ceux mis à sa disposition, organisation de son travail) et la capacité	Sait réaliser son travail courant sans avoir besoin de son res- ponsable, et sait rendre compte de l'avancement de son travail.	La fonction implique la capacité à établir des relations cons- tructives avec ses interlocuteurs inter- nes ou externes.	Est capable de prendre en charge des interlocuteurs externes pour des questions simples relevant de son champ d'activité.		Peut superviser des tâches réalisées par une ou plu- sieurs personnes (exemple : formation).	
à mobiliser sa hiérar- chie.	Sait réaliser son travail courant sans avoir besoin de son res- ponsable.		Est capable de communiquer convenablement avec l'ensemble de ses interlocuteurs internes.		Peut accompagner des tâches réalisées par une ou plusieurs personnes.	
La fonction s'exerce sans autonomie, sous	Réalise seul un travail qui lui a été confié, même si ce travail nécessite une part d'initiative dans son exécution.	La fonction n'implique pas d'autre	Sait questionner son respon- sable pour obtenir toutes les précisions utiles sur le travail demandé. Sait rendre compte du travail réalisé, des diffi- cultés rencontrées, des inci- dents dont il serait le témoin.	Le noste n'impliance		
le contrôle direct d'un encadrant ou dans le cadre de procédures précises.	Travaille sous le contrôle de son responsable hiérarchique dans le cadre d'un travail défini.	besoin de communi- cation que le rendu compte à son supé- rieur hiérarchique.	Sait rendre compte des diffi- cultés rencontrées dans son travail, ou des incidents dont il serait témoin.	les.	pas de fonctions managéria-	